



Fiche Technique

Safebalm® est la dernière génération de fluide de conservation élaboré grâce aux recherches sur le *PREVENTOL P-100 (Bronopol)* comme agent biocide.

Safebalm® est un produit ayant pour fonction de désinfecter et de préserver un défunt afin de retarder et de ralentir sa décomposition.

La particularité de **Safebalm®** par rapport aux produits utilisés à base de formaldéhyde fait en sorte que les tissus restent souples.

Les dosages préconisés ci-dessous doivent être respectés pour une conservation efficace en tenant compte des cas particuliers (voir cas ci-dessous)

Description du Produit

Arterial : fluide de couleur rose inodore.

Cavity : fluide incolore et inodore.

Procédure d'utilisation de Safebalm® Arterial et Cavity

Dans le cadre de la réalisation de soins avec le produit **Safebalm®** il convient d'utiliser la procédure suivante :

Injection intra-artériel Safebalm® Arterial :

Dans la majorité des cas, il convient d'injecter au moins 5 à 6 litres de préparation finie. Nous recommandons un dosage minimum de 6 à 8,5% soit par exemple : pour un bocal de 4 litres ajouter entre 250 à 300 ml environ de SB2 Arterial.

Il convient de toujours verser en premier le fluide concentré Arterial et de compléter avec de l'eau froide.

Il est fortement recommandé de respecter les dosages afin d'éviter l'effet grisonnant des corps.

Circonstances particulières :

- Forte corpulence du défunt.
- Longue exposition
- ... ect

Dans ces conditions, le thanato suivra l'évolution du corps au cours de l'injection et adaptera le volume de solution injectée



Injection Safebalm® Cavity :

- Épandage de 200 ml de **Safebalm®** Cavity dans le thorax (par couches superposées).
- Épandage de 300 ml de **Safebalm®** Cavity dans l'abdomen (par couches superposées).

Précaution d'emploi

Lors de toute manipulation du fluide hors des contenants, le port d'EPI est obligatoire :



Le port du masque à cartouche AB1 est obligatoire.

Stockage du produit dans un endroit sec à l'abri de température extrême.
Respecter les dates d'utilisations.

Les FDS sont téléchargeables

Transport de Matière dangereuse

Safebalm® reste un produit classé dans les matières dangereuses, UN 2929 ou UN 2927. Il doit faire l'objet d'une attention particulière pour son transport. Dans les véhicules, il faut toujours respecter le double emballage bouteille étiquetée et carton matière dangereuse.

Une fois vide, la bouteille ne peut pas être déposée dans les ordures ménagères. Elle doit partir avec les DASRI ou être traitée comme déchet chimique. Si vous la remettez dans votre véhicule, elle doit retourner dans le carton matière dangereuse.